

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le sixième jour du mois de mars deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
---------------------------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N° : 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 06 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N° : 2

2018-03-R047

#### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 MARS 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.9 - Achat du module SyGED – Gestion des conseils de la suite logiciel PG Solutions
- Ajout du point 4.10 - Entente relative entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et AIM Experience pour la location d'une section du camping municipal de Carillon, les 6, 7 et 8 juillet 2018 - Autorisation de signatures
- Ajout du point 4.11 - Autorisation de signature d'une entente avec la Fabrique St-André Apôtre
- Ajout du point 4.12 – Autorisation pour un mandat de service d'aide à l'embauche pour le poste de Directeur(trice) des travaux publics
- Ajout du point 7.6 - Autorisation d'achat regroupé, par la MRC d'Argenteuil de sacs de sable à des fins de sécurité civile
- Ajout du point 7.7 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- Retrait du point 10.3 - Participation municipale au Défi Santé

- Ajout du point 10.9 - Autorisation demande de subvention pour l'organisation d'une fête hivernale 2019
- Ajout du point 11.6 - Projet de construction d'une nouvelle caserne

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

### **POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-03-R048**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)**

### **POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION**

#### **POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT**

#### **POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:**

#### **POINT N° : 4.4**

#### **CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de février 2018.

#### **POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :**

Aucun point soumis

#### **POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS**

#### **POINT N° : 4.6.1**

**2018-03-R049**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS A M. MARC-OLIVIER LABELLE, MAIRE DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le 24 février dernier avait lieu le premier Gala Excellence Argenteuil, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil (CCIA);

CONSIDÉRANT que plusieurs prix ont été remis lors de cette soirée dans diverses catégories;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente  
Et résolu :

De féliciter monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil,  
récipiendaire du prix de la Relève.

Encore une fois bravo !

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. M. Marc-Olivier Labelle, maire*

**POINT N° : 4.6.2**

**2018-03-R050**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CASSIS D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le 24 février dernier avait lieu le premier Gala Excellence Argenteuil, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Argenteuil (CCIA);

CONSIDÉRANT que plusieurs prix ont été remis lors de cette soirée dans diverses catégories;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente  
Et résolu :

De féliciter le récipiendaire du prix Agroalimentaire, Aux Cassis d'Argenteuil.

Encore une fois bravo !

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Aux Cassis d'Argenteuil*

**POINT N° : 4.7**

**2018-03-R051**

**EMBAUCHE DE MADAME MYRIAM GAUTHIER À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le poste de directeur(trice) du service d'urbanisme vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectués par un comité formé du maire, du directeur général et secrétaire-trésorier et du directeur service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux,  
Appuyée par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'engager madame Myriam Gauthier, à titre de directrice du service d'urbanisme à compter du 19 mars 2018 selon la lettre d'entente.

Que la rémunération de madame Gauthier soit établie : catégorie d'emploi classe 11, échelon 1;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Madame Myriam Gauthier  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 4.8**

**2018-03-R052**

**PARTAGE D'UNE RESSOURCE**

CONSIDÉRANT que le 6 mars 2018, le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 2018-03-R051, afin de procéder à l'embauche de Madame Myriam Gauthier, au poste de directrice du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de conclure une entente avec la MRC d'Argenteuil, relativement au partage de cette nouvelle ressource, pour une période de six (6) mois, de la mi-mars à la mi-septembre environ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier les termes et à conclure une entente avec la MRC d'Argenteuil, afin d'officialiser le partage d'une ressource professionnelle, à savoir, madame Myriam Gauthier, entre le 19 mars 2018 et la mi-septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Myriam Gauthier  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 4.9**

**2018-03-R053**

**ACHAT DU MODULE SYGED – GESTION DES CONSEILS DE LA SUITE LOGICIEL PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise présentement la suite PG Solutions pour son service de comptabilité et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les nombreuses problématiques occasionnées par l'incompatibilité des logiciels principaux;

CONSIDÉRANT les problématiques et les coûts reliés à la méthode de travail avec la suite bureautique de Microsoft logiciel Word;

CONSIDÉRANT que PG Solutions a soumis une offre de service datée du 1<sup>er</sup> mars 2018, sous le numéro # 7MSAN14-180119-ER1 pour l'implantation du logiciel;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'acquisition du module SyGED de PG Solutions pour un montant de 12 936.99 \$ taxes incluses en plus d'une banque de frais de déplacement pour un montant maximum de 1 635 \$ taxes incluses. Les frais d'entretien annuel sont de 1 517.67 \$ taxes incluses pour l'année 2018.

Que l'imputation comptable soit dans le compte 23 02000 007 et que l'affectation soit prise à même les surplus accumulés non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c. c. *PG Solutions, M Éric Rémy*  
*Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 4.10**

2018-03-R054

**ENTENTE RELATIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL ET AIM EXPÉRIENCE POUR LA LOCATION D'UNE SECTION DU CAMPING MUNICIPAL DE CARILLON, LES 6, 7 ET 8 JUILLET 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le promoteur AIM Expérience se sont entendus et qu'une entente doit être conclue et signée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux:

D'autoriser monsieur le maire, Marc-Olivier Labelle et le directeur général, monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ladite entente et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *AIM Expérience, M. François Lebaron*  
*M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 4.11**

2018-03-R055

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA FABRIQUE ST-ANDRÉ APÔTRE**

CONSIDÉRANT l'utilisation par la bibliothèque municipal du stationnement;

CONSIDÉRANT l'utilisation du stationnement pour la halte routière;

CONSIDÉRANT l'utilisation du stationnement pour les VTT (4 roues) du stationnement;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour offrir un service de salle communautaire;

CONSIDÉRANT les besoins du groupe les Artisans du bonheur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente de partage de frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *Fabrique St-André Apôtre*  
*Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 4.12**

2018-03-R056

**AUTORISATION POUR UN MANDAT DE SERVICE D'AIDE A L'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la fin du contrat du directeur des travaux publics le 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT l'importance du poste de directeur des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par \_\_\_\_\_ :

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Marc Bertrand. Mesdames les conseillères Marie-Pierre Chalifoux, Catherine Lapointe et messieurs les conseillers Michel Larente et Michael Steimer votent pour. Monsieur le conseiller Marc Bertrand vote contre.

Que le conseil municipal autorise le directeur général à signer une entente de service avec monsieur André Coupal pour le processus d'embauche pour un montant maximum de 600 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. André Coupal  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 20 pour se terminer à 19 h 56.

Sept ( 7 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE**

**POINT N° : 6.1**

2018-03-R057

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 7 février 2018 au 6 mars 2018, totalisant 218 724.27 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**POINT N° : 6.1.1**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 7 février 2018 au 6 mars 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 3 675.36 \$.

**POINT N° : 6.2**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

**POINT N° : 6.3**

**DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 28 FEVRIER 2018**

Rapport budgétaire au 28 février 2018

**POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER**

**POINT N° : 6.5.1**

2018-03-R058

**AIDE FINANCIÈRE – 3<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL DES CHEVALIERS DE COLOMB**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la 3e édition du Festival Country Western Saint-André-d'Argenteuil organisé par les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que l'événement qui se déroulera du 25 au 29 juillet 2018 dans le Parc Carillon aura des retombés économiques pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyé par \_\_\_\_\_ :

Que les membres du conseil acceptent de verser une somme de 3 500 \$ pour le Festival Country Western Saint-André-d'Argenteuil organisé par les Chevaliers de Colomb.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Marc Bertrand. Mesdames les conseillères Marie-Pierre Chalifoux, Catherine Lapointe et monsieur le conseiller Michael Steimer votent pour. Messieurs les conseillers Marc Bertrand et Michel Larente votent contre.

***ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c.c. Chevalier de Colomb  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

Monsieur le conseiller Marc Bertrand dépose un document en lien avec le point 6.5.1 relativement à l'aide financière – 3<sup>e</sup> édition du Festival Country Western Saint-André-d'Argenteuil des Chevaliers de Colomb.

**POINT N° : 6.5.2**

2018-03-R059

**AIDE FINANCIÈRE – 10<sup>E</sup> ÉDITION DU RELAIS POUR LA VIE – RÉGION DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Relais pour la vie – Région de Lachute;

CONSIDÉRANT que l'événement se déroulera le 15 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

Que les membres du conseil acceptent de verser une aide financière de 100 \$ au Comité organisateur de l'événement Relais pour la vie.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 02-70190 972.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Relais pour la vie  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 6.5.3**

2018-03-R060

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – CENTRAIDE - FABRIQUE DE ST-ANDRE APOTRE**

CONSIDÉRANT les coupures effectuées par Centraide du bureau de Lachute concernant la redistribution pour les plus démunis de notre municipalité;

CONSIDÉRANT les présentations de monsieur Yves Ladouceur dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

Que les membres du conseil versent un montant de 1 500 \$ à la Fabrique de Saint-André Apôtre pour l'aide de premier recours pour les plus démunis de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. : La Fabrique de Saint-André Apôtre  
Service des Finances*

**POINT N° : 6.6**

2018-03-R061

**NOMINATION DE PERSONNES POUVANT ENCAISSER LES CHÈQUES DE PETITE CAISSE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes qui peuvent encaisser les chèques de petite caisse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe;

D'AUTORISER la personne suivante d'encaisser les chèques de petite caisse de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil :

Madame Mari-Josée Décoste

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Mme Mari-Josée Décoste  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping*

**POINT N° : 6.7**

2018-03-R062

**AUTORISER LA DIRECTRICE ADJOINTE AUX FINANCES ET CAMPING À FAIRE LA DEMANDE DE SUBVENTION « EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT » POUR LE CAMPING ET LES LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'à toutes les années nous faisons la demande de subvention « Emploi d'été étudiant » auprès du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'impliquer des étudiants au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation par résolution est nécessaire pour en faire la demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe

D'autoriser la Directrice adjointe aux finances et camping à faire la demande de subvention pour les postes d'intervenant en tourisme, préposé à l'accueil, préposé à l'entretien du terrain ainsi qu'un coordonnateur d'activités estivales, un intervenant en animation et un animateur sportif;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping*

**POINT N° : 6.8**

2018-03-R063

**AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE RAPPEL DES EMPLOYÉS SAISONNIER POUR LA SAISON 2018**

CONSIDÉRANT que le rappel au travail des salariés saisonniers doit s'officialiser par voie de résolution ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier doit faire le rappel d'employés saisonniers pour la saison estivale du camping municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation par résolution est nécessaire pour le rappel des employés saisonniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer Appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le rappel de la préposé à l'accueil Mme Marie-Josée Tremblay pour un maximum de deux jours semaine à compter du 7 mars 2018 pour finaliser la fin d'année 2017 et de procéder aux entrées de données des réservations 2018.

Par le fait même, l'entrée en fonction du gérant de camping, M. Gaétan Lacelle à compter du 15 avril 2018.

D'autoriser le rappel des saisonniers du camping (accueil et entretiens du terrain) pour le début de la saison estivale soit le 1<sup>er</sup> mai 2018 selon l'horaire qui sera établi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping  
Dossier des employés*

**POINT N° : 7.1**

2018-03-R064

**OCTROYER LE CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES, DES STATIONNEMENTS ET LE NETTOYAGE DES PUISARDS EGOUTS PLUVIAUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit effectuer chaque année, le balayage des rues, des stationnements sous sa juridiction dans les secteurs de Saint-André-Est, de la Baie et de Carillon ainsi que le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des propositions de prix auprès de quatre (4) entrepreneurs pour exécuter les travaux, lesquels sont :

Groupe Villeneuve :	17 908.99 \$
Pavage Jéroca :	18 152.25 S

Balai Nomad : aucune soumission reçue  
Balai Mirroy : aucune soumission reçue

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service de la compagnie Groupe Villeneuve au montant de 17 908.99 \$ plus taxes applicables pour l'ensemble du travail soit le balayage des rues, des stationnements et du nettoyage des puisards.

D'accorder le contrat pour 2018.

Description des travaux :

36 240. km de route ;  
5 125 m2 de stationnements ;  
200 puisards.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer cette somme comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-320-00-523	17 908.99 \$ plus taxes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Groupe Villeneuve  
Service des finances, Mme Linda Deschênes  
Service des travaux publics, M. Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.2**

**2018-03-R065**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU MARQUAGE AU SOL SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol sur plusieurs rues et chemins dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dans sa demande de prix en 2017 avait ajouté une option pour 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait octroyé le contrat à la Cie Lignes Maska en 2017 et que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service de la compagnie «Ligne Maska» au montant de 13 347.74\$ pour l'ensemble des travaux.

**D'accorder** le contrat pour l'année 2018 à la compagnie.

**Description des travaux :**

Ligne de centre : 56,000 km  
Ligne de rive : 2,100 km  
Ligne d'arrêt : 50 unités  
Ligne de queue : 20 unités

Zone scolaire : 04 unités  
Traverse de piéton : 05 unités

**Stationnement :**  
Cases de stationnement 30 cases

**D'autoriser** le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

**De payer** ces travaux comme suit :

Code de Grand livre	Montant
1-02-325-00-523	13 347.74 \$ plus taxes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Ligne Maska  
Service des finances, Mme Linda Deschênes  
Service des travaux publics, M. Gilbert Ladouceur*

**POINT N° : 7.3**

2018-03-R066

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À FAIRE DES APPELS D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE AU CHLORE ET UV**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit à la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec et du Ministère de la Santé Publique du Québec mettre en place des équipements de désinfection de l'eau potable au chlore et UV;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu tous les plans et devis ainsi que le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements Climatiques du Québec, conformément à la loi sur la Qualité de l'eau Potable;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

**D'AUTORISER** le Directeur des Travaux publics au nom de la Municipalité à faire une demande d'appel d'offres pour la mise en place des équipements pour la désinfection de l'eau potable au chlore et UV.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. BSA Groupe Conseil  
Mme Linda Deschênes, service des finances  
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

**POINT N° : 7.4**

2018-03-R067

**AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT COURSE RELAIS ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Course Relais Argenteuil, dans le but de supporter la Fondation Espoir Jeunesse d'Argenteuil pour obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, Appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'autoriser les participants de Course Relais Argenteuil et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 5 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)**

*c. c. Madame Manon Lavigne, Co-fondatrice de l'événement, Course Relais Argenteuil  
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics  
Monsieur Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

**POINT N° : 7.5**

**2018-03-R068**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL – SERVICES D'UN ÉCOCENTRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux:

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil l'entente avec le Centre de tri d'Argenteuil afin d'offrir un service d'écocentre à sa population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Centre de tri d'Argenteuil, M. Martin Lamoureux  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 7.6**

**2018-03-R069**

**AUTORISATION D'ACHAT REGROUPE, PAR LA MRC D'ARGENTEUIL DE SACS DE SABLE A DES FINS DE SECURITE CIVILE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a connu des crues exceptionnelles au printemps 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire profiter de l'achat regroupé par la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en sac de sable en période de crue peut s'avérer très difficile étant donné la forte demande et les épuisements de stock probable chez la plupart des fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a utilisé lors de la crue printanière 2017 environ 40 000 sacs de sable;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par madame la conseillère Catherine Lapointe :

Que la Municipalité procède à l'achat de 30 000 sacs de sable par l'entremise de la MRC d'Argenteuil à 0.37 \$ du sac.

D'affecter la dépense dans les surplus non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 7.7**

2018-03-R070

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par madame la conseillère Catherine Lapointe et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c. c. *Ministère des Transports, Mme Julie David, agente de bureau  
Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Mme Julie Brière CPA, auditeur, CA  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**POINT N° : 8.1**

2018-03-R071

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2018-01 – 850, TERRASSE ROBILLARD**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 850, Terrasse Robillard afin de permettre une dérogation du coin avant du garage (Sud-Est), qui devrait être à 7.6 mètres mais qui est à 7.46 mètres, donc, la dérogation est de l'ordre de 0.14 mètre qui doit être octroyée à cette résidence;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation positive au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 19 février 2018;

**CONSULTATION PUBLIQUE : aucune demande du public;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure # 2018-01 au 850, Terrasse Robillard afin de permettre une dérogation du coin avant du garage (Sud-Est), qui devrait être à 7.6 mètres mais qui est à 7.46 mètres, donc, la dérogation est de l'ordre de 0.14 mètre alors que l'annexe B « Grille des usages et des normes » du règlement de zonage N° 47 prévoit une marge avant minimale de 7,6 mètres dans la zone RNU1-203.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *Propriétaire*  
*Service de l'urbanisme*

**POINT N° : 8.2**

2018-03-R072

**DEMANDE DE PROLONGATION POUR ADOPTION DES REGLEMENTS MUNICIPAUX DE CONCORDANCE POUR ASSURER LA CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT 68-17-17 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE (SADR) DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement municipaux de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement numéro 68-17-17, soit avant le 8 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

CONSIDÉRANT que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la municipalité a vécu des inondations historiques au printemps 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'embauche d'une directrice en urbanisme en mars 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

De demander une prolongation de délai au ministre pour un délai additionnel de six mois pour adopté les documents visés à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

c.c. *MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière*  
*MAMOT, Mme Claudette Larouche*  
*MAMOT Québec*

**POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**POINT N° : 9.1**

**AUCUN POINT SOUMIS**

## **POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE**

### **POINT N° : 10.1**

#### **RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

### **POINT N° : 10.2**

#### **SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE**

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

### **POINT N° : 10.3**

#### **PARTICIPATION MUNICIPALE AU DÉFI SANTÉ**

Ce point est retiré.

### **POINT N° : 10.4**

2018-03-R073

#### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un camp de jour par la Municipalité depuis 2 ans, au profit des citoyens de Saint-André-d'Argenteuil, et le souhait de reconduire ce service pour l'été 2018 aux meilleures conditions;

CONSIDÉRANT la liste des avantages d'adhérer à l'Association des Camps du Québec pour l'organisation et la valorisation dudit camp;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

QUE le conseil autorise madame Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire à procéder en son nom à la demande d'adhésion à l'ACQ.

QUE la Municipalité réserve un budget de 750 \$ plus taxes pour une adhésion basique « Branchés sur les camps ».

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c.c: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

### **POINT N° : 10.5**

2018-03-R074

#### **ORGANISATION D'UNE CHASSE AUX OEUFS**

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des activités diversifiées et originales suivant les saisons;

CONSIDÉRANT le succès de l'animation de Pâques 2017 pour les familles lors d'une chasse aux œufs pour les citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michael Steimer :

Que les membres du conseil municipal mandatent la coordonnatrice Mme Karen Bocquet à organiser le 31 mars 2018 pour une nouvelle fois des activités à l'église Christ Church pour les Andréens.

Que le conseil autorise une dépense maximum de 500 \$ sur le budget des activités de loisirs pour cette matinée communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 10.6**

**2018-03-R075**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a le désir de valoriser son infrastructure et ses services communautaires et récréatifs;

CONSIDÉRANT que devenir membre d'une association spécialisée procure plusieurs avantages tels que le réseautage, les échanges et les formations, l'accès à la documentation pertinente, la reconnaissance, etc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice, Mme Karen Bocquet, à agir en tant que responsable de son adhésion.

Que le conseil autorise une dépense de 382,32 \$, pour procéder à l'adhésion à l'AQLM majorée de 50 \$ pour devenir également membre de l'association territoriale du loisir municipal Laval-Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 10.7**

**2018-03-R076**

**PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE PRINTEMPS 2018 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS**

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT la période d'inscription prolongée et l'intérêt pour ces activités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

QUE la Municipalité retienne les services des prestataires suivants :

- Madame Mélanie Bourget, instructrice sportive et représentante d'*Entrainement pour tous* ; en tant qu'animatrice des activités cardio fessier les mardis et musculation stretching les vendredis pour les 50 ans et plus. Ces activités auront lieu avec un minimum de 8 participants chacune et seront facturées par participant à 90 \$ pour 10 séances,
- Monsieur Armand Viaud, consultant en informatique et technologies en tant qu'animateur d'ateliers informatiques ouverts à tous au taux horaire de 30 \$.

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle communautaire pour la tenue des ateliers animés les mardi soir et vendredi matin jusqu'au 15 juin 2018 ; et pour les ateliers-conférences informatiques selon les dates ainsi que la location du gymnase pour l'activité badminton les jeudi soir jusqu'au 29 mars.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 22 \$ par joueur pour 11 séances de badminton libre
- 90 \$ par participant pour la session de 10 séances de cardio fessiers
- 90 \$ par participant pour la session de 10 séances de musculation stretching 50+
- Invitation (gratuité) aux citoyens pour les deux premières rencontres des ateliers informatiques (café techno et rédaction CV) puis 10 \$ par participant pour 2 heures avec inscription à l'atelier par thématique
- 20 \$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 10.8**

**2018-03-R077**

**ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURE POUR LE SUPPORT TECHNIQUE DU SITE WEB**

CONSIDÉRANT la refonte du site Web municipal par Crocus Laboite et la nécessité de dynamiser cet outil de communication en maintenant la mise à jour constamment;

CONSIDÉRANT l'offre de service envoyée par Sébastien Poirier à la coordonnatrice communautaire afin de lui offrir un support technique et un service de mise à niveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

Que le conseil autorise l'achat d'une banque d'heures pour un montant maximum de 2 100 \$ afin de permettre la réalisation d'un répertoire d'entreprises dynamique et d'assurer un service de soutien informatique pour le site Web.

Que les membres du conseil autorisent le département des finances à faire un transfert budgétaire du poste 02-61000-141 au poste 02-70190-414

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c: Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 10.9**

**2018-03-R078**

**AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE HIVERNALE 2019**

CONSIDÉRANT que la Municipalité aimerait organiser une fête hivernale à l'hiver 2019;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention de Tourisme Laurentides;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michael Steimer :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer et signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil une demande de subvention auprès de Tourisme Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c: *Tourisme Laurentides*  
*Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**POINT N° : 11.1**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2018**

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour les mois de janvier et février 2018.

**POINT N° : 11.2**

2018-03-R079

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le ministre de la sécurité publique a approuvé le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doivent transmettre une copie papier du rapport annuel d'activités locales dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 6 mars 2018, copie dudit rapport annuel d'activités locales pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente et RÉSOLU comme suit :

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le rapport annuel d'activités locales de la mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2017 ;

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC d'Argenteuil ledit rapport annuel d'activités locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c: *M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil*  
*M. Sébastien Beauchamp, Technicien en prévention incendie de la MRC d'Argenteuil*  
*M. Benoît Grimard, directeur général et du service des finances*  
*M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

**POINT N° : 11.3**

**DEPOT DU BILAN ANNUEL DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR L'ANNEE 2017**

Le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil dépose auprès des membres du conseil, une copie dudit bilan annuel d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2017.

**POINT N° : 11.4**

2018-03-R080

**ACQUISITION ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE EMBARCATION PNEUMATIQUE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie offre le service de sauvetage nautique ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Enbridge a fait un don d'un montant de 18 000 \$ au service de sécurité incendie pour l'acquisition d'une deuxième embarcation nautique lors des dernières crues printanières ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'achat d'un Zodiac Bombard C5 et sa remorque usagée pour un montant de 7 000 \$ pour son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que ladite embarcation nécessite des équipements appropriés aux interventions de sauvetage;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a obtenu une proposition de la compagnie AQUA SERVICES spécialisée dans le domaine des embarcations de sauvetage;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe Appuyée par monsieur le conseiller Michael Steimer,

D'entériner l'achat des équipements appropriés aux interventions de sauvetage et de leur installation sur le Zodiac Bombard C5 selon la proposition de la compagnie AQUA SERVICES au montant de 12 632 \$ avant taxes et prendre le montant de 2 262.40 \$ dans le fonds d'administration.

D'amortir l'équipement sur une période de 15 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. M. Sylvain Modérie, directeur SSI  
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 11.5**

2018-03-R081

**ACQUISITION DE SIX (6) HABITS DE COMBAT POUR POMPIER (BUNKER SUITS)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer graduellement les habits de combat des pompiers ;

CONSIDÉRANT que le rythme de ce remplacement déjà établi est de six (6) habits par année;

CONSIDÉRANT que ces achats, au nombre de six (6) pour 2018 sont prévus aux prévisions budgétaires du service sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe Appuyée par monsieur le conseiller Marc Bertrand,

**D'entériner** l'achat de six (6) habits de combat pour pompiers de la compagnie Aréo-Feu au montant de 2 182 \$ chacun pour un total de 13 092.90 \$ avant taxes selon la soumission numéro 61408 du 24 octobre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c. c. *M. Sylvain Modérie, directeur SSI*  
*Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

**POINT N° : 11.6**

**2018-03-R082**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 5.1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une réponse favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*  
*M. Hubert Ouellet, M. A., Analyste et chargé de projet, Service des infrastructures collectives, Direction générale des infrastructures, MAMOT*

**POINT N° : 12**

**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 30 pour se terminer à 20 h 50.

Huit ( 8 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 13**

**2018-03-R083**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

**De lever** la séance à 21 h 03 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
**Benoît Grimard,**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
**Marc-Olivier Labelle,**  
Maire